

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et réglementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

« *(Dénomination sociale)* »

*(Forme de société)* au capital de *(Montant du capital social)* €

*(Adresse siège social)*

 RCS *(numéro d’immatriculation)*

Procès-verbal de modification des statuts

du *(Date)*

L’an *(Année)*

Le *(Date)* à *(Heure)*

A *(Lieu)*

Les *(associés ou actionnaires)* de la société *(Dénomination sociale)* se sont réunis en *(assemblée générale ordinaire ou assemblée générale extraordinaire)* sur convocation du *(Gérant/Président)*, *(Civilité) (Prénom) (Nom),* né(e) le *(Date), à (Lieu),* et demeurant *(Numéro) (Adresse rue) (Code postal) (Ville)*.

SONT PRÉSENTS ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

- (Prénoms et noms des associés ou actionnaires présents et nombre de parts sociales ou actions détenu)

SONT REPRÉSENTÉS :

- (Prénoms et noms des associés ou actionnaires représentés et nombre de parts sociales ou actions détenu)

SONT ABSENTS :

- (Prénoms et noms des associés ou actionnaires absents et nombre de parts sociales ou actions détenu)

TOTAL : *(Nombre)* parts ou actions

S'il y a lieu :

ONT ÉTÉ CONVOQUÉS :

* *(Prénom) (Nom), né(e) le (Date), à (Lieu), et demeurant (Numéro) (Adresse rue) (Code postal) (Ville), de nationalité (Nationalité) (identité des associés)*
* le Commissaire aux comptes *(Prénom) (Nom), né(e) le (Date), à (Lieu), et demeurant (Numéro) (Adresse rue) (Code postal) (Ville), de nationalité (Nationalité)*

Si tous les associés ou actionnaires sont présents ou représentés :

L’Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Si les associés présents ou représentés représentent le capital social nécessaire à la décision de modification des statuts :

L’Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par (Nom du gérant associé), en sa qualité de gérant associé.

OU

L'Assemblée est présidée par (Nom et prénom), associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

OU

L'Assemblée est présidée par (Nom et prénom), en sa qualité de président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Indiquer les modifications de statuts prévues

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation de chaque *(associé ou actionnaires)* et les récépissés postaux ;

- s’il y a lieu : la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- le rapport de la Gérance,

- s'il y a lieu : le rapport du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

(s'il y a lieu) Il est ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

**Première modification :**

Le Président apporte des précisions sur la modification des statuts prévue :

*Indiquer toutes les informations utiles et nécessaires à la compréhension de l’objet, de la nature, du cadre et des conséquences de la modification des statuts.*

Il offre ensuite la parole aux *(associés ou actionnaires)*.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance (et du rapport du Commissaire aux Comptes) dans lequel est exposé le projet de modification des statuts de la Société *(Dénomination sociale de la société)* décide de *(Décision prise)*.

Cette résolution est adoptée à *(selon les modalités de majorité et de quorum prévus par la législation et la réglementation en vigueur applicable à la forme sociale de la société)*.

S’il y a lieu : **Seconde modification :**

Le Président apporte des précisions sur la modification des statuts prévue :

*Indiquer toutes les informations utiles et nécessaires à la compréhension de l’objet, de la nature, du cadre et des conséquences de la modification des statuts.*

Il offre ensuite la parole aux *(associés ou actionnaires)*.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance *(et du rapport du Commissaire aux Comptes)* dans lequel est exposé le projet de modification des statuts de la Société *(Dénomination sociale de la société)* décide de *(Décision prise)*.

Cette résolution est adoptée à *(selon les modalités de majorité et de quorum prévus par la législation et la réglementation en vigueur applicable à la forme sociale de la société)*.

L’ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la réunion est clôturée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par *(Prénom) (Nom)* en sa qualité de *(Qualité)*, et qui a été signé par le Président de séance après lecture.

Fait à *(Lieu)*, le *(Date)*.

*Signature du Président*